

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2025_0036**TRAVAUX DE RENOVATION DU CINEMA CHAPLIN
LOT 2 : DEMOLITION - GROS ŒUVRE
MODIFICATION DU MARCHÉ
AVENANT N°2***Le Maire de Rive de Gier*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-5 et suivants et R.2123-4,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu la décision DEC_2024_0005 du 18/01/2024 relative à l'attribution du marché concernant les travaux de rénovation du cinéma Chaplin à Rive-de-Gier,
- Vu la décision DEC_2025_0016 du 24/02/2025 relative à l'avenant n°1 du marché,
- Considérant qu'il peut être signé des avenants sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

De signer un avenant n°2, pour le lot n°2, afin d'introduire des prestations supplémentaires relatives à des aléas de maçonnerie sur le volume principal et la salle 1 (zone 2) du cinéma. En raison de la découverte de poutres bétons non présentes sur les plans du géomètre, de la déconstruction et la reconstruction du mur Nord et de la nécessité de réaliser un ceinturage en béton armé pour fixer l'ossature du plafond acoustique en salle 1, des travaux et des délais supplémentaires s'avèrent indispensables.

Le montant de l'avenant n°2 est détaillé comme suit :

LOT 2 _ Démolition / Gros œuvre : ELLIPSE MACONNERIE GENIE CIVIL - ZI du Bayon - 1 rue des Lilas - 42150 LA RICAMARIE.

Montant du marché initial :

Montant HT :	697 000,00 €
TVA (20 %) :	139 400,00 €
Montant TTC :	836 400,00 €

Montant de l'avenant 1 :

Montant HT :	101 120,76 €
TVA (20 %) :	20 224,15 €
Montant TTC :	121 344,91 €

Montant de l'avenant 2:

Montant HT :	72 251,33 €
TVA (20 %) :	14 450,26 €
Montant TTC :	86 701,59 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT :	870 372,09 €
TVA (20 %) :	174 074,41 €
Montant TTC :	1 044 446,50 €

Le délai initial est prolongé de 15 semaines, soit jusqu'au 15 mai 2026.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.